

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois... se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus, Poste mixte).

Cahors, le 11 Décembre 1873

Le Temps a publié les curieux renseignements qui suivent :

La majorité de la commission des Trente ne ferait pas une constitution en bloc; elle procéderait aux votes successifs des lois organiques...

- 1° Loi sur les attributions du chef du pouvoir exécutif, c'est-à-dire ayant pour but le remaniement de la loi Rivet et de la loi dite des Trente...

Après la discussion générale, mais avant le vote de ces quatre lois, on procéderait à la discussion et au vote de la loi électorale, en prenant pour base les propositions présentées jusqu'à ce jour...

La commission étant encore au début de ses travaux, et les divers groupes de la majorité de l'Assemblée n'ayant encore pu vraisemblablement s'entendre sur un programme précis...

Ces informations reproduites par un grand nombre de journaux paraissent exactes. Elles traduisent la seule politique qu'il soit possible de suivre pour le pays.

Une majorité recrutée dans tous les partis conservateurs a voulu faire la royauté constitutionnelle. Ce n'est pas la faute de cette majorité si les satisfactions nécessaires lui ont été refusées...

C'est précisément cette majorité qui se forme peu à peu en ce moment. La pensée du rétablissement immédiat de la monarchie n'a plus pour représentants que vingt ou vingt-cinq légitimistes qui se sont constitués à part, et violent contre le

gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et de ses ministres. Dans les dernières délibérations des bureaux et de l'Assemblée, on a vu l'extrême gauche et l'extrême droite nommer les mêmes commissaires ou se lever en même temps pour la même opinion.

Asseoir et fortifier le pouvoir du maréchal Mac-Mahon, tel est le but à atteindre, en luttant contre les folies coupables des uns et contre l'aveuglement des autres.

Dans cet ordre d'idées, le plan exposé par le Temps nous paraît très-rationnel, et nous ne sommes pas surpris qu'il soit combattu par les feuilles révolutionnaires et par les feuilles de l'extrême-droite.

A la veille de la révolution de 1830, l'extrême droite, sous la direction de M. de La Bourdonnays, renversa le ministère Martignac, en apportant à la gauche toutes ses voix.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT Versailles, le 9 décembre.

Les déclarations de M. le vice-président du Conseil à la commission de la loi municipale, paraissent devoir activer les travaux de cette commission, et l'on croit généralement aujourd'hui que le rapport sera déposé plus tôt qu'on ne l'avait cru d'abord.

publique ne peut pas venir de si tôt à l'ordre du jour. La chambre a commencé le vote du budget. Le budget des dépenses sera assez vite discuté et adopté.

La commission d'initiative présentera prochainement son rapport sur le projet de M. de Courcelles tendant à ajourner les élections partielles. Ce rapport proposera, dit-on, de renvoyer le projet à la commission constitutionnelle.

Le bruit qu'il serait question d'une amnistie partielle pour les insurgés de la Commune, est démenti. On sait que pour cette catégorie de condamnés le chef de l'Etat s'est déssaisi de son droit de grâce, et il n'a rien été dit jusqu'ici à la commission des grâces qui confirme le bruit en question.

Le maréchal président a reçu aujourd'hui la commission de l'armée qui venait s'entretenir avec lui de l'état de ses travaux.

Le duc de Noailles, père du marquis de Noailles, notre ex-ministre à Washington, nommé récemment à Rome, a été reçu hier par le maréchal de Mac-Mahon et par le duc Decazes.

Je crois savoir que l'archevêque de Paris est le seul prélat français qui doive être créé cardinal dans le prochain consistoire.

On se préoccupe très sérieusement dans les régions officielles, des misères que vient toujours aggraver la mauvaise saison. On songerait à prendre des mesures pour atténuer autant que possible la cherté des denrées de première nécessité.

Revue des Journaux

Il paraît qu'on se montre très inquiet, dans les divers groupes de l'opposition, en voyant l'attitude prise par une partie du centre gauche, dont plusieurs membres ont récemment émigré au centre droit.

mouvement en sens inverse rétablira la vérité des situations et facilitera singulièrement à l'Assemblée l'achèvement de son œuvre constitutionnelle.

Assemblée nationale. L'élection d'un conseiller général dans le canton de Beaurepaire, arrondissement de Loubans (Saône-et-Loire), a donné la victoire aux conservateurs.

M. de Longeville de la Rodde a été élu par 686 voix contre 633 données à M. Guinot, ex-procureur de la république, candidat radical.

On voit que la fermeté montrée par le gouvernement dans l'affaire du complot d'Auton a profité à l'opinion conservatrice.

Ce doit être un exemple. Que les radicaux soient mis dans l'impossibilité de terroriser les populations et bientôt ils seront réduits à l'impuissance, par suite de l'abandon des électeurs, rassurés par l'énergie du gouvernement.

Les importants débats, du procès Bazaine, qui viennent de s'accomplir, ont démontré que nos troupes ont été admirables de courage, de dévouement et d'abnégation, et que si le commandement en chef avait répondu à leur mérite, nos soldats auraient sauvé la France comme ils l'ont fait autrefois dans un si grand nombre de circonstances.

Notre armée n'a pas dégénéré, et si nous savons réparer nos fautes, l'avenir nous appartiendra.

Pour tous les hommes impartiaux, l'armée allemande n'a pas gagné aux débats.

Son état-major général a montré un incontestable talent, mais il a appelé à son aide un système d'intrigues et de négociations tortueuses habilement dirigées par M. de Bismarck, qui a puissamment aidé à son succès.

Lorsque, dans l'avenir, ces procédés usés manqueront aux Allemands, leur armée aura perdu la plus notable partie de ses avantages; elle sera réduite à son mérite professionnel, et elle trouvera dans l'armée française, réorganisée au point de vue du personnel et du matériel, une armée digne de celles qu'ont commandées autrefois Turenne, Condé, Villars, Napoléon Ier.

La lecture du procès Bazaine est consolante pour l'avenir. Nos revers sont dus à des actes tellement inqualifiables et à des fautes tellement grossières, que leur reproduction est pour jamais impossible, et, d'un autre côté, au milieu de nos désastres et de nos malheurs, quelques figures militaires ont grandi et ont montré que rien n'était perdu pour la France.

Un homme s'est révélé sous un nouveau jour dans ces débats et a montré, avec une intelligence supérieure, une fermeté et une équité remarquables, un cœur profondément français. Cet homme, c'est M. le général duc d'Aumale, président du conseil de guerre.

Gazette de France. On lit dans le Siècle: Des renseignements auxquels nous accordons



oute confiance nous permettent de faire connaître la situation des impôts et revenus indirectes pour les dix premiers mois de l'année courante.

» Ainsi qu'on va le voir par les chiffres qui suivent, cette catégorie de recettes présentait, au 1<sup>er</sup> novembre dernier, un déficit de 7 millions 455,000 fr. sur les prévisions budgétaires.

« Pour les neuf premiers mois de 1873, le déficit était seulement de 5 millions 834,000 francs.

» Il faut le reconnaître, jusqu'à présent le gouvernement de combat ne porte pas bonheur à nos finances. »

Si le *Siecle* s'était donné la peine de réfléchir, il n'aurait pas écrit cette note. Le déficit sur le revenu des contributions indirectes s'est élevé, dans le budget de 1872, à plus de 100 millions. Il est réduit aujourd'hui à 7 millions. Cela démontre qu'on a bien fait de se débarrasser des républicains qui compromettaient les intérêts du pays. Le *Siecle* a tort de mêler la politique aux finances; cela ferait supposer que, n'entendant pas grand'chose à l'une, il ignore l'autre.

Le déficit sur les contributions indirectes, si considérable il y a un an, et qui existe encore aujourd'hui, a pour cause une détestable répartition des charges imposées aux contribuables par le gouvernement de M. Thiers. M. Magne devra s'occuper de cette question, et s'il ne l'a pas fait encore, c'est qu'en matière de taxes il faut éviter de modifier trop vite même ce qui est mauvais.

Il résulte de la note du *Siecle* que les républicains n'étant plus au pouvoir, le déficit sur les prévisions des contributions indirectes est descendu du chiffre de 135 millions, en 1872, à 7 millions, sous un gouvernement conservateur. Ce n'est certes pas ce que le *Siecle* a voulu expliquer à ses lecteurs, sans cela il se serait bien gardé de parler des impôts. Mais il sera beaucoup pardonné au *Siecle*. Il ne savait pas ce qu'il disait.

Informations

On sait à quoi s'en tenir aujourd'hui sur les services militaires rendus par les membres du gouvernement de la défense nationale, — et les amis ou parents, — à la France envahie. Voici un nouvel exemple du dévouement patriotique des patriotes du 4 septembre.

Les pièces que nous allons publier, d'après le *Figaro*, sont les copies d'originaux adressés au commandant de recrutement de la Seine, et qui se trouvent à la place de Paris :

PLACE DE PARIS  
—  
N° 1036  
Colonel,

Le ministre de la guerre, par décision du 3 courant a accordé au sieur SUISSE, Charles-Eugène, dit JULES SIMON, jeune soldat de la classe de 1870, du département de la Seine, un sursis de départ de trois mois.

Ce jeune homme demeure place de la Madeleine, numéro 10.

Le général commandant la place de Paris.

Signé : CHARDON DE CHAUMONT.

Voici une seconde lettre accordant un nouveau sursis :

PLACE DE PARIS  
—  
N° 1634  
Colonel,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision ministérielle du 19 juillet, le sursis de départ dont jouit le sieur SUISSE, Charles-Eugène, dit JULES SIMON, de la classe de 1870, du département de la Seine, sera prolongé de trois mois.

Je vous prie d'assurer, en ce qui vous concerne l'exécution de cette décision.

Recevez, etc.

Le général commandant la place de Paris.

Signé : DE GESLIN.

Enfin, une nouvelle décision ministérielle assignait à ce jeune réfractaire un nouveau régiment, où il n'a pas dû aller plus qu'aux autres.

Voici la copie de la dernière lettre :

PLACE DE PARIS  
—  
N° 231  
Le général commandant la place de Paris a l'honneur d'informer M. le lieutenant-colonel commandant le recrutement de la Seine, qu'à la date du 20 septembre, le ministre de la guerre a décidé que

le sieur SUISSE, Charles-Eugène, dit JULES SIMON, jeune soldat de la classe de 1870, du département de la Seine, serait incorporé par voie de changement de destination au 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ce jeune homme a successivement obtenu deux sursis de départ de trois mois. (Décision ministérielle des 3 novembre 1870 et 19 juillet 1871.)

Le général commandant la place de Paris.

Signé : DE GESLIN.

PROCÈS BAZAINE

PLAIDOIRIE DE M<sup>e</sup> LACHAUD

Audience du 7

La séance est reprise à midi et demi.

M. le président. — M. le défenseur a la parole. M<sup>e</sup> Lachaud, défenseur du maréchal Bazaine.

Messieurs, le plus glorieux de nos soldats, le maréchal Bazaine, a-t-il forfait à l'honneur? Faudra-t-il encore ajouter une honte à nos hontes? Et, n'est-ce pas assez de deux provinces perdues et de cinq milliards donnés au vainqueur? Les nations viriles n'accusent pas les généraux malheureux de trahison; les faibles les immolent. Renonçons à la discorde et sachons oublier. L'accusation à laquelle je viens répondre est inflexible et impitoyable. Comme le rapport, ce sont les mêmes tendances, le même style. Le réquisitoire a été violent, très violent, et, cependant, le maréchal n'est pas encore déclaré coupable, et il ne le sera pas? Le rapport devait être impartial, il ne l'a pas été.

Le maréchal a trahi? dites-vous. Ah! il a trahi, lui! dont les services ont été, pendant quarante ans, un sujet d'admiration! Et, puisqu'on veut traîner un des plus glorieux enfants de la France aux gémonies, sachons au moins ce qu'il a fait. A vingt ans, il était soldat, et, à force de conduite, de courage, il est arrivé à la plus haute dignité militaire de notre pays. (Suit le rappel des états de service du maréchal.)

M<sup>e</sup> Lachaud proteste d'abord contre une phrase du réquisitoire, tendant à prouver que le maréchal Bazaine n'a dû son avancement qu'à une *finesse arabe*. Le défenseur combat cette opinion en citant une lettre du général Cavaignac, et une lettre du général Mac-Mahon.

M<sup>e</sup> Lachaud passe ensuite aux accusations portées contre le maréchal à l'occasion de la guerre contre le Mexique. « J'aurai souvent, dans le débat, dit M<sup>e</sup> Lachaud, l'occasion de faire de la politique, mais je ne m'y arrêterai pas. » La guerre du Mexique était inspirée par une grande pensée, le malheur seul l'a empêchée de réussir. On a dit que le maréchal a fait au Mexique une scandaleuse fortune. Non, le maréchal est parti pauvre et revenu de même. On l'a accusé d'ambition, d'avoir contribué à la perte de cet infortuné Maximilien : C'est faux.

M<sup>e</sup> Lachaud donne à l'appui de sa défense une lettre du roi Léopold, félicitant le maréchal de sa conduite au Mexique. Il cite également deux lettres de l'empereur Maximilien.

L'impératrice Charlotte elle-même aimait le maréchal.

Est-ce fini avec le Mexique? Eh bien! oui. Il nous faut bien arriver à 1870.

D'après M<sup>e</sup> Lachaud, c'est la France qui a voulu la guerre en 1870; cette guerre était devenue, depuis Sadova, une nécessité. Passant ensuite à la bataille de Forbach et à l'accusation portée contre le maréchal d'avoir abandonné le général Frossard, M<sup>e</sup> Lachaud déclare que tous les généraux, et le général Frossard lui-même, ont défendu le maréchal. Le défenseur combat ensuite cette calomnie que le maréchal Bazaine avait sollicité le commandement en chef.

Il parle de l'incident Kératry.

Le maréchal n'a pas sollicité le commandement. Il l'a accepté, et c'est tout.

Le défenseur cite ensuite deux lettres de Napoléon III, écrites de Wilhelmshöhe. Dans la dernière l'Empereur s'étonne des poursuites engagées contre le maréchal, à cause de la capitulation.

M<sup>e</sup> Lachaud cite encore plusieurs autres lettres et dépêches. Dans une de ses dépêches, M. Gambetta ordonnait de suspendre l'enquête contre le maréchal. Il le faisait en termes assez secs. Aussi, M<sup>e</sup> Lachaud saisit-il l'occasion de s'écrier : « Voilà comme parlent les dictateurs! » (Sourires.)

Du reste, jamais le maréchal Bazaine ne s'est refusé à être entendu par les conseils d'enquête. Mieux que cela, il a demandé cette enquête.

M<sup>e</sup> Lachaud attaque le colonel d'Andlau pour avoir publié un livre sans l'avoir signé, et dans lequel le colonel a inséré des pièces officielles qu'on ne lui a pas permis de publier.

M<sup>e</sup> Lachaud attaque ensuite vivement le lieutenant-colonel de Villenois, qui, dit-il, a suivi la guerre en amateur.

M<sup>e</sup> Lachaud arrive au 12 août. A quel moment précis le maréchal a-t-il pris le commandement? C'est ce qu'on ne peut établir. Et maintenant est-il bien prouvé que le maréchal sur Verdun ait été irrévocablement arrêté? Jamais l'Empereur n'a donné d'ordre précis sur ce point. Et le maréchal Le Beuf a déclaré que l'Empereur ne lui avait jamais parlé de

la marche sur Châlons que comme d'un simple projet.

Parlant ensuite du service des ponts qui laissa tant à désirer, M<sup>e</sup> Lachaud demande si, raisonnablement, on peut rendre le maréchal responsable de la mauvaise organisation de ce service. Et les routes? Et l'encombrement? Est-ce la faute du maréchal? Mais alors, à quoi sert donc l'état-Major?

M<sup>e</sup> Lachaud déclare ensuite qu'il trouve étrange de voir le commissaire du gouvernement discuter les plans du maréchal. A cela je ne répondrai qu'une chose, c'est qu'il a conduit son armée comme il a cru devoir le faire.

Contrairement au triste spectacle qu'ont donné les chefs de corps rejetant leurs fautes les uns sur les autres, le maréchal Bazaine a gardé pour lui seul toute la responsabilité. « Et, à cette occasion, je dois protester contre le mot de *lâcheté* dont s'est servi hier le commissaire du gouvernement. Mais le maréchal est au-dessus de ces attaques; c'est un brave, il l'a bien prouvé. »

M<sup>e</sup> Lachaud invoque ensuite les témoignages de tous les maréchaux et généraux. M<sup>e</sup> Lachaud arrive aux différents combats qui se sont livrés sous Metz. Il déclare qu'il ne fera pas de stratégie, parce qu'il veut éviter d'être ridicule. Il ne dira que ce qui est utile à la défense.

A Borny, le maréchal reçut une contusion; et, sans son épaulette, cette blessure aurait pu avoir des suites graves. Si donc le maréchal est brave, ce n'est pas un ambitieux, car les traites généralement ne se font pas tuer.

M<sup>e</sup> Lachaud raconte ensuite la mission du commandant Magnan. Pour le défenseur, le commandant Magnan a essayé de passer et il n'a pas pu.

La défense passe au récit de la bataille de Saint-Privat; pour elle, il n'y a aucun reproche à adresser au maréchal. Le maréchal Canrobert a demandé quatre batteries, on les lui a envoyées. Si on n'en a pas envoyé plus tard, c'est qu'un général, probablement le général Bourbaki, d'après le témoignage de M. Chalus, a fait dire que tout allait bien au 6<sup>e</sup> corps.

M<sup>e</sup> Lachaud discute ce fait et surtout les heures avec la plus grande minutie.

En terminant, M<sup>e</sup> Lachaud donne son appréciation sur la journée du 18. La bataille de Saint-Privat, dit-il, n'a pas été une bataille, « mais une consolation donnée aux soldats. »

La séance est levée à 4 heures. Elle sera reprise demain à midi et demi.

Audience du 8 décembre.

La séance est reprise à midi 1/2.

M<sup>e</sup> Lachaud continue sa plaidoirie.

Après la bataille de Saint-Privat, l'armée entra sous Metz, et nous n'aurons rien à examiner jusqu'à la sortie du 26. Mais je dois d'abord parler des dépêches qui ont été échangées entre le maréchal de Mac-Mahon et le maréchal Bazaine.

M<sup>e</sup> Lachaud tâche de prouver que Lewal, pour sa dépêche, a confondu le 23 août avec le 29.

A l'occasion de la dépêche de Bazaine au maréchal de Mac-Mahon et de la dépêche du colonel Stoffel, il dit qu'on ne peut pas plus reprocher à Stoffel un manque de mémoire qu'à un autre. Dans tous les cas, la dépêche est partie de Metz, et le maréchal Bazaine ne peut être responsable des causes qui ont empêché sa réunion au maréchal de Mac-Mahon.

M<sup>e</sup> Lachaud donne ensuite lecture des opinions qui furent émises dans le conseil du 26 par les maréchaux et généraux composant le conseil. Le résumé de cette conférence c'est qu'il fallait rester sous Metz. Et si le maréchal n'avait pas écouté les sages avis de ses commandants de corps, s'il avait causé par son obstination un cataclysme, quels reproches ne lui adresserait-on pas aujourd'hui!

Dans tous les cas, l'opération était-elle matériellement possible? Non, dit M<sup>e</sup> Lachaud, qui cite plusieurs passages de la déposition du général Soleille, constatant qu'il n'y avait de munitions que pour une seule bataille.

M<sup>e</sup> Lachaud, parlant du 4 septembre, dit : Est-ce une révolution? est-ce une insurrection? l'histoire jugera.

« Je ne sais qu'une chose, c'est qu'il s'est trouvé des hommes qui ont pensé que ce n'était pas assez de l'invasion et qu'il fallait y ajouter les douleurs de l'insurrection. Ces hommes sont bien coupables! Car enfin est-ce qu'il n'y avait pas des pouvoirs publics? Voyons en présence des pouvoirs du 4 septembre quelle était la situation de l'armée de Metz. Qu'allait-elle faire, cette armée? A qui obéir? Les pouvoirs du 6 n'étaient pas les mêmes que ceux du 3 septembre. Songez-vous aux périls de cette armée? Je le demande, est-il dans l'histoire une situation pareille! Ah! je sais bien! M. le Président l'a dit : en présence des Prussiens, il n'y avait ni empire ni royaume, ni république, il y avait la France! Oui, il y avait la France, il fallait la sauver. Eh bien, c'est ce que le maréchal Bazaine a dit à ses soldats. Et M<sup>e</sup> Lachaud lit l'ordre n° 9, à l'armée du Rhin qui commence ainsi : « D'après deux journaux français... » M<sup>e</sup> Lachaud commente cette pièce et en tire cette conclusion que le maréchal n'a eu qu'une pensée, qu'un but, le salut de la France.

M<sup>e</sup> Lachaud démontre que le 4 septembre augmenta nos dangers.

Il dit que le maréchal Bazaine, s'adressant à Frédéric-Charles pour avoir des nouvelles, ne fit qu'obéir à une nécessité impérieuse de salut; rien de plus.

Relativement aux sorties que le maréchal Canrobert ne trouva pas suffisantes, il dit que 47 lettres furent adressées à divers chefs de corps prescrivant des opérations, mais les chefs de corps élevèrent des objections sérieuses.

Parlant ensuite des pertes que l'armée du Rhin a subies, et qui prouvent clairement les efforts sérieux que le maréchal a faits pour sortir, M<sup>e</sup> Lachaud constate que cette brave armée a perdu 40,000 hommes. « Est-ce que l'on perd 40,000 hommes quand on ne veut pas sortir? Est-ce que, comme le maréchal, on s'expose trois fois à se faire tuer quand on ne veut pas franchir les lignes? En vérité, cela ne se discute pas. »

Du reste, le témoignage du général Changarnier que vous avez entendu est concluant. Le maréchal Bazaine a tout fait pour sortir, mais c'était impossible. »

D'un autre côté, le général Coffinières annonçait, le 5 octobre, que le nombre de malades augmentait tous les jours et en terminant le général Coffinières disait : « Dieu veuille que la population et l'armée ne soient pas victimes de la détermination que vous allez prendre. »

Est-ce assez significatif? Donc le maréchal a essayé de sortir, mais il n'a pu le faire.

L'audience est suspendue pendant dix minutes.

Le défenseur raconte ensuite très minutieusement cette entrevue de Régnier avec le maréchal Bazaine, Canrobert et Bourbaki et les incidents qui suivirent.

En résumé, le fait est très simple : On a été trompé par Régnier. Dans les circonstances où se trouvait l'armée de Metz, tout le monde aurait été trompé comme l'ont été ces généraux.

Bourbaki a déclaré qu'il ne regretta pas d'avoir quitté Metz, parce qu'il croyait pouvoir ainsi sauver l'armée. Dans tous les cas on n'a jamais caché à Metz l'incident Régnier et le départ de Bourbaki. La preuve, c'est que le maréchal Lebœuf a déclaré que beaucoup d'officiers à Metz ont vu avec satisfaction la mission du général Bourbaki.

M<sup>e</sup> Lachaud passe ensuite aux émissaires, et il constate que de Metz sont partis 21 émissaires en septembre et en octobre. Sur ces 21, 7 ont pu passer. Le Gouvernement de la défense nationale lui en a envoyé 15, qui ne sont pas arrivés. Un seul, — on le suppose du moins, — serait arrivé, c'est Risse. Eh bien alors? Qu'a-t-on à nous reprocher?

N'avons-nous pas fait plus que le Gouvernement de la défense nationale?

Non seulement on a envoyé des émissaires mais on a essayé de communiquer par pigeons et par ballons. On a donc fait tout ce qu'on a pu et cette partie de l'accusation ne peut pas se soutenir.

M<sup>e</sup> Lachaud, examinant les négociations de Bazaine avec l'ennemi, dit : En temps ordinaire, un général qui agirait ainsi serait coupable; mais, à Metz, nous n'étions pas dans des circonstances ordinaires.

En résumé, Régnier est ce que vous voudrez : un espion, un illuminé ou un grand citoyen qui, de bonne ou de mauvaise foi, est devenu l'instrument de M. de Bismarck.

M<sup>e</sup> Lachaud rappelle que le général Trochu a déclaré qu'il n'avait jamais compté sur Metz et Strasbourg. Plus tard, quand il apprit la capitulation, il renouvela les mêmes déclarations.

Le Gouvernement de Tours savait bien que la résistance à outrance était impossible.

M<sup>e</sup> Lachaud, parlant de Gambetta s'écrie : Gambetta n'est pas un ambitieux vulgaire. Je crois qu'il a fait beaucoup de mal à la France; son patriotisme ardent espéra le succès. Ce sera son excuse devant l'histoire, il n'en aura pas d'autre.

Entre le général Bourbaki et M. Gambetta, il n'hésite pas à croire que les souvenirs du brave général sont les plus précis.

M<sup>e</sup> Lachaud attaque la proclamation de M. Gambetta, du 30 octobre. « M. Gambetta savait depuis quinze jours qu'on ne pouvait plus rien faire à Metz! »

Il rappelle que M. Thiers a dit que la proclamation de M. Gambetta fut une des causes qui empêchèrent la conclusion de l'armistice.

« Si les négociations de M. Thiers ont échoué, c'est à cause de la mise en accusation de tous les chefs, par le gouvernement de Tours. « Le roi de Prusse, en les rejetant, a eu une indignation que n'a pas le réquisitoire! »

M<sup>e</sup> Lachaud attaque ensuite le général Pourcel, pour avoir dit qu'il appartenait à M. Gambetta de faire cette proclamation :

« Ah! M. le commissaire spécial du gouvernement trouve que M. Gambetta avait qualité pour accuser de trahison et condamner en bloc tous les généraux de l'armée du Rhin, les chefs les plus glorieux de notre patrie, les Canrobert, les Lebœuf, etc... »

Ainsi, il suffira d'usurper le pouvoir, il suffira de renverser toutes les autorités légitimes pour se donner le droit de juger tout ce qu'il y a de grand, de noble, de généreux... »

Des bravos se font entendre dans la salle. « M. Gambetta est venu laver l'armée de Metz et ses autres chefs de soupçons qu'il avait eus en



octobre 1870. Des soupçons ! s'écrie M. Lachaud en terminant, dites plutôt des infamies !

Audience du 9 décembre. L'affluence est grande. On distingue de nombreux députés dans la salle.

M. Lachaud démontre que l'état des hommes et le défaut de vivres ne permettait pas de tenter une sortie et rendaient les négociations nécessaires et relativement à la mission du général Boyer à Versailles.

M. de Bismark qui déplaça la question et le plaça sur le terrain politique. Il ne s'agissait pas de restaurer l'empire, mais de trouver un gouvernement quelconque reconnu par la France et offrant à la fois des garanties à l'ordre social et à la Prusse.

L'audience commencera demain à 9 h. 1/2 du matin.

Chronique locale et méridionale.

Mgr Grimardias a fait, dimanche dernier, l'ordination à Clermont. Il y a eu 20 prêtres, 20 diacres, 7 sous-diacres, 32 minorés et 3 tonsurés.

A la suite de cette imposante cérémonie, Monseigneur de Cahors a adressé aux ordinants une allocution où ses auditeurs ont retrouvé tout son esprit, tout son cœur et l'amour fidèle qu'il nourrit pour son pays natal.

M. Cordier, licencié ès-lettres, professeur de philosophie au Collège Monge de Beaune, est chargé du cours de philosophie au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Sauvage, appelé à d'autres fonctions.

M. Ieres, inspecteur primaire à Cahors, est nommé inspecteur primaire à Montauban. Il est remplacé à Cahors par M. Maubru, inspecteur primaire à Saumur.

M. Ieres, pendant son séjour à Cahors, avait su concilier avec ses devoirs, une grande bienveillance pour le corps des instituteurs dont il emporte les regrets, avec ceux des autorités et des populations.

Le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur vient d'inviter les préfets à transmettre chaque jour au ministère un tableau contenant le résumé des journaux de leurs départements tant au point de vue des appréciations politiques qu'à la citation des faits locaux.

La Chambre a voté le projet de loi suivant dont nous mettons le texte exact sous les yeux de nos lecteurs, en raison de l'intérêt que son application présente pour beaucoup de centres de population.

Un règlement d'administration publique déterminera, dans le plus bref délai, les mesures à prendre par les ministres de l'intérieur et des finances, à l'effet d'apporter les modifications ci-après au régime du service postal et du service télégraphique :

- 1° Les agents du service des postes seront chargés du service télégraphique des bureaux dénommés municipaux et autres d'ordre inférieur ;
2° L'usage de la poste et l'usage du télégraphe seront, pour les autres bureaux, offerts au public dans la même maison où dans les meilleures conditions possibles de proximité ;
3° La comptabilité de l'administration des télégraphes et ses éléments seront soumis, comme dans l'administration des postes, à la vérification de l'inspection des finances.

On s'occupe d'organiser au ministère de la guerre les cadres de l'armée territoriale. Une fois les cadres constitués, il sera aisé d'y incorporer les hommes.

Aux termes de l'article 4, de la loi du 24 juillet 1873, les officiers de la garde mobile pourront transitoirement et, à condition de satisfaire à un examen qui sera déterminé par un règlement du ministre de la guerre, être admis dans les cadres de l'armée territoriale.

Si nous sommes bien renseignés, ces examens auraient lieu dans le courant de l'année prochaine aux chefs-lieux des circonscriptions de corps d'armée.

Les candidats aux grades de lieutenant et sous-lieutenant y seraient seuls admis.

Afin de faire des officiers de l'armée territoriale de véritables instructeurs exercés et capables contre la remise de leur commission on leur imposerait un engagement de servir avant la confirmation de leur grade pendant deux mois.

Les écoles de Saint-Cyr, polytechnique, de Fontainebleau et de Saumur, les recevraient durant les vacances des élèves.

On nous écrit de Montcuq :

Beaucoup de monde à la foire du 4 décembre.

Les cochons gras se sont vendus 48 fr. les 50 kil. Légère augmentation sur les petits cochons. Beaucoup de gibier et de la très-belle volaille. Le lièvre se vendait 4 fr. 50 c. à 6 fr. ; la grive, 45 c.

La Halle était pleine de grains qui se sont vendus à de très-bons prix :

Table with 2 columns: Grain type and Price per hectoliter. Blé... 29 fr., Maïs... 16 50, Noix... 13 25.

Variétés

LOU ROC DE SAUTO MERIC

(Légende quercynoise) par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE V POLYPHÈME.

A l'extrémité méridionale du département du Lot, entre deux côtes, dont l'un sert de limite à la commune de Lalbenque et l'autre à celle de Belfort, on voyait, au xv<sup>e</sup> siècle, sur le ruisseau de Lemboulas et à deux cents mètres de sa source, un petit moulin, dont on chercherait en vain des vestiges, dans celui, de construction récente, qui l'a remplacé.

Le propriétaire était un robuste gaillard, qui portait un sac de blé, comme un panier de cerises, sous son bras.

Quand il fallait piquer la meule, c'est lui seul qui se chargeait de la mettre en place, et on l'avait vu d'une main arrêter le rouet de son moulin.

Un saint homme, d'ailleurs, qui faisait la quête, à l'église, pour le repos des âmes du purgatoire, pendant que son fils servait la messe au recteur de la paroisse.

Ce dernier, en échange des petits services qu'il recevait de l'enfant, se fit son précepteur et, comme il avait des prétentions en latin, lui enseigna ce que veut dire dominus vobiscum, dans la langue de Cicéron.

Ramonet (c'est ainsi que s'appelait l'écoier) ne fut pas longtemps à comprendre et passa bientôt, dans le pays, pour un garçon prodigieux, qui n'était pas fait pour s'enfermer dans le moulin qui l'avait vu naître.

Son père partageait la bonne opinion qu'on avait de son fils ; le recteur, de son côté, exaltait partout les progrès de l'élève, si bien que le seigneur de Lalbenque, Jean de Lavalette-Pariset, obtint pour l'enfant prodige, l'une des dix-sept bourses dont disposait le collège Pélegrin, pour les fils des parents pauvres.

Ramonet envoyé à Cahors, avec des chausses taillées dans une pièce de bure couleur de la bête, servit, pendant six mois, de jonet à ses camarades. Mais, comme il avait réellement de brillantes dispositions, il ne tarda pas à devenir le plus accompli de tous les petits vauriens de l'établissement et le fléau de ses professeurs.

Ses progrès se maintinrent si bien dans cette voie, que, parvenu en philosophie, à l'âge de 25 ans, il quitta la soutane pour la cape et les bancs de l'école pour le cabinet d'un procureur.

On vivait de peu à cette époque, et Ramonet,

qu'on n'avait pas gâté dans son enfance, trouva moyen, avec huit sous trois deniers par jour, de suivre les cours de l'Université et de se poser honorablement dans la basoche.

Il avait, du reste, tout ce qui donne la considération auprès des jeunes disciples de Justinien et d'Hippocrate : une taille de géant, une poigne à assommer un bœuf, un estomac à l'engloutir, le débraillé le plus pittoresque et l'éloquence poissarde des tavernes. Avec cela, bon camarade, toujours prêt à se faire rouer vif pour ses amis, le premier dans toutes les querelles, le dernier à fuir dans la bagarre, tel était Ramonet, aujourd'hui Polyphème Bricole, que nous retrouvons, le 10 septembre 1428, dans le moulin de son père, où il regarde mélancoliquement tourner la meule, à sept heures et demie du soir.

Et qu'eût pu faire le clerc de procureur, chassé de l'Université et du cabinet de son patron, à moins d'aller se jeter dans les bras de son père qui, n'ayant pas de veau à tuer, pour recevoir l'enfant prodige, le mit, dès le premier jour, derrière le cheval de bât, attaché au service de l'usine ?

Polyphème, qui chassait de race, se fit vite à son nouveau métier et n'en eût jamais rêvé d'autre, si la nouvelle du siège de Mercuès, qui lui parvint, avec tous ses détails, par la voix publique, ne fut venue troubler le calme de sa nouvelle vie.

On avait parlé, entre autres choses, des élèves de l'Université qui, les premiers, avaient voulu voler au secours de Bernard de Cels, le prisonnier des anglais.

Et, justement, c'étaient ses meilleurs amis que le sort avait désignés pour l'aventureuse expédition.

« Tripes du diable ! » s'écria-t-il, « et je ne serai pas là ! »

En prononçant ces mots, il se leva brusquement, courut à l'un des angles du moulin et dut baisser la vanne, car l'eau cessa de mugir et la meule de tourner.

Polyphème décrocha une lanterne, qui pendait au mur, l'alluma et sortit, en grommelant.

A quelques pas de l'usine, se trouvaient, perdues dans les peupliers et les sureaux, l'habitation de la famille et l'écurie de la bête, que j'ai déjà introduite dans ce récit et qu'il est urgent de connaître.

Le cheval s'appelait Méric. C'est le père Bricole qui l'avait ainsi baptisé, parce que la foire de Négrepelisse, où il l'avait acquis d'un maquignon Béarnais, se tenait alors le jour de St-Méry.

Comme taille, l'animal était dans la race chevaline ce que Polyphème était dans la sienne, où, ses six pieds constituaient presque une monstruosité.

Ce n'était pas, d'ailleurs, le seul point de ressemblance qui existât entre la bête et son nouveau maître. L'un et l'autre étaient d'une maigreur de squelette, avec cette différence qu'il n'en avait pas été toujours ainsi du cheval, à en juger par le relâchement de sa peau dont les plis, de la queue à la tête, témoignaient d'un embonpoint évanoui.

Par ce qu'il lui restait de poil, aux parties les moins saillantes de sa charpente osseuse, on pouvait croire que Méric était roux.

De son âge impossible de rien préjuger, la dent du quadrupède se taisant à ce sujet, bien avant qu'il fût entré dans la famille Bricole, dont il était considéré comme un des membres essentiels. Mais ce qu'on pouvait dire, c'est que Méric justifiait pleinement le proverbe appliqué aux nobles vétérans de sa race, comme une consolation de leur vieillesse et une récompense de leurs longs services : « Bon cheval n'est jamais rossé. »

Son œil était vif et perçant ; son jarret d'une solidité à toute épreuve.

Il dressait l'oreille, au moindre bruit, comme un étalon de quatre ans et, quant à l'odorat, sentait, à cent pas, le picotin d'avoine et son maître d'une lieue.

Un hennissement de tendresse de l'animal accueillit Polyphème, qui entra la lanterne à la main.

« Bonne bête ! » dit l'étudiant, en s'approchant de lui et le caressant de la main.

Méric allongea son cou décharné et effleura de sa lèvres amoureuse la joue de son nouveau compagnon de courses.

Polyphème détacha le cheval, jeta sur ses reins arqués le bât qui servait journellement au transport des grains et de la farine, serra la sangle, passa la bride et sortit avec la monture, fort étonnée de ce supplément de service nocturne, si contraire aux habitudes du moulin.

Mais où donc allait-il ? Au siège de Mercuès.

(A suivre).

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Instrument and Price. Paris, 11 Décembre 1873, soir. Rente 3 p. %... 58,85; 4 1/2 p. %... 83,75; 5 p. %... 92,95; 5 p. % emprunt 1872... 93,05.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 9 décembre, 8 h. soir.

L'Assemblée adopte le budget du ministère de l'intérieur.

M. Boffet donne lecture d'une lettre du général du Temple demandant à interpeller le ministre sur l'envoi du nouveau ministre plénipotentiaire près le gouvernement de Victor-Emmanuel. Le général du Temple demande que la discussion de l'interpellation soit fixée à huit jours.

Le gouvernement accepte cette fixation. Différentes propositions portant fixation du renvoi de cette interpellation à six mois ou à trois mois sont rejetées.

Cette discussion est renvoyée après le vote du budget.

Versailles, 10 décembre 5 h. soir

Les moyens proposés pour équilibrer le budget amèneront sans doute le seul débat un peu important avant le mois de janvier. Un dissentiment s'est produit hier entre le ministre des finances et la commission du budget au sujet de l'impôt du sel et de l'augmentation du droit sur les effets de commerce. Il se pourrait que la chambre fut placée dans l'alternative ou de se séparer d'un ministre dont la compétence financière est reconnue de tous, ou de condamner les projets de sa commission.

Versailles, 10 décembre, 5 h. 30, soir

Les nominations qui ont eu lieu hier dans les bureaux n'ont donné lieu à aucun incident saillant.

Sur les quinze bureaux de l'Assemblée, neuf ont élu leurs présidents et leurs secrétaires parmi les membres de la majorité.

Dernières Dépêches

Versailles, 11 décembre, 2 h. matin.

Le 1<sup>er</sup> conseil de guerre a condamné à l'unanimité le maréchal Bazaine à la peine de mort. Le conseil, à l'unanimité, a adressé un recours en grâce au Président de la République.

Versailles, 11 décembre, 10 h. 17 m., matin

Hier au soir, à neuf heures, le maréchal Bazaine a été condamné à mort avec dégradation militaire. L'arrêt a été rendu à l'unanimité sur les quatre questions posées.

Après la prononciation en conseil par M. le duc d'Anmale, l'arrêt a été lu au maréchal, dans une des galeries du Trianon, devant la garde du palais, assemblée sous les armes.

Le Figaro raconte que le maréchal montre une très-vive agitation ; il ajoute que tous les membres du conseil de guerre auraient signé un recours en grâce et l'aurait adressé au président de la République.

Le texte de l'arrêt déclare que le maréchal Bazaine, cesse dès ce moment, de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire.

Avant la clôture des débats et le jugement, le maréchal Bazaine étendant les bras vers le Christ, placé au fond du prétoire, a dit : « Je suis resté fidèle à l'honneur et à la patrie ; je le jure devant le Christ ! »

La délibération du conseil de guerre a duré quatre heures.

Dans la soirée le maréchal Bazaine a dit : « Ma mort n'est rien ; on a bien fait de me condamner, si on croit ma condamnation utile à l'armée ; mais ma conscience ne me reproche rien. »

A l'arrivée du dernier train à Paris, quelques cris odieux ont été poussés par de lâches communiards.

L'opinion, dans le monde politique sérieux, prévoyait depuis plusieurs jours la condamnation à mort.



Announcements

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine sans purgés et sans frais, par la délicieuse REVALESCIERE Du Barry, de Londres. Depuis les 175,000 cures par la douce Revalesciere du Barry et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purgés, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de M. le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, des docteurs Dédé, Wurrer, Camphel, Ure, Angels-tein, etc., etc.

Cure N° 58,614.

Certificat de madame la marquise de Bréhan, Naples, ce 17 avril 1862.

Monsieur, Par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré 7 ans. Il m'était impossible de lire et d'écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable, qui me faisait aller et venir sans pouvoir me reposer. La Revalesciere est bien nommée; car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre en me rendant la santé parfaite.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 k., 2 fr.; 25, 4/2 k., 4 fr.; 4 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalesciere qu'on peut manger en tout

temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalesciere Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tassés, 2 fr. 25 c.; de 576 tassés, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, 1, rue de la République. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8°, de 200 pages chacune, avec gravures.

(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les livraisons formeront 4 beaux volumes de bibliothèque grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an... F. 40

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul... 10

ON S'ABONNE: A Paris chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ<sup>r</sup> de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.

Et chez tous les Libraires.

PROCÈS BAZAINE

La librairie Garnier frères, 6 rue des Saint Pères, met en vente par livraisons, et par séries de quatre à cinq livraisons, un complet rendu du Procès Bazaine augmenté de notes explicatives. Le soin apporté à cette publication que dirige M. Amédée LE FAURE, le choix des gravures, du papier, des caractères, assurent une place spéciale à ce travail, qui renferme les portraits des principaux témoins et des cartes dressées tout exprès et permettant de suivre toutes les opérations militaires.

Prix de la livraison: Paris 0,40

Prix de la Série: Paris 0,50

» la Province 0,65

40 Séries sont actuellement en vente.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Le tirage des obligations des chemins de fer de la Turquie aura lieu le 1<sup>er</sup> Décembre, les 50 premiers numéros gagnent des lots de 600.000, 60.000, 20.000 fr., etc. et 300 sont remboursés à 400 fr. Ces obligations sont vendues 180 fr. (Prix d'émission), payables en six mois. Le 1<sup>er</sup> versement de 10 fr., envoyé à MM. J. PUIG et Co, 17, faubourg Montmartre, Paris, donne droit à la totalité des lots, aux intérêts de 12 fr. et au remboursement à 400 fr.; au comptant 10 % de remise. Après chaque tirage, la liste est envoyée franco.

Obligations Ottomanes

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A CEDER DE SUITE

A Cahors

UN CAFÉ parfaitement situé

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> AGAR, notaire à Cahors

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Des entiers immeubles appartenant à Mademoiselle CLOTILDE ATGIELATOUR, religieuse, demeurant à Cahors, tous situés au lieu de Leygues, commune de Touzac et consistant

- 1° Maisons, autres constructions, dépendances, portant au cadastre le numéro 821, section A, qui lui donne une superficie de 13 ares 40 centiares;
2° Une pâture portant au cadastre le numéro 815 de la même section;
3° Un Jardin portant le numéro 820, de la même section;
4° Une terre labourable sise entre la maison et la rivière du Lot, ayant une superficie de 1 hectare 44 ares 97 centiares, faisant partie des numéros 818, 819, 822 de la section A, ensemble le rivage correspondant.

En un mot tous les biens immeubles que Mademoiselle Aigie-Latour possède audit lieu de Leygues, commune de Touzac.

Cette adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> AGAR, notaire à Cahors, le 23 décembre 1873, à trois heures après-midi, à Lacapelle-Cabanac, au château de M. Eugène DULAC, maire de Lacapelle-Cabanac.

Sur la mise à prix de 35.000 francs.

Un cahier des charges est déposé chez ledit M<sup>e</sup> Agar, notaire à Cahors, rue Fénelon, où l'on pourra en prendre connaissance chaque jour et à toute heure.

Pour visiter les immeubles s'adresser sur les lieux.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D<sup>r</sup> PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Doniol éditeur.

1874 ETRENNES 1874

à tout le monde

Photographie avec prime

jusqu'au 15 Janvier

Certitude et surprise pour chaque pose

Carte de visite, Médaillon en pied, réduites, à 10 fr. la douzaine.

Vignettes, 12 francs.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

E. BONNEMER

Successeur, boulevard Sud



Véritable Liqueur Bénédicte

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère. Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et nuisibles à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille reconvenue des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1872 et portant la signature de

A. LEGRAND Aîné. N. B. — En temps d'épidémie, la Bénédicte est un préservatif certain contre le choléra; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A FÉCAMP (SEINE-INFÉRIEURE).

Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann.

Maison à Bordeaux, 94, Cours du Jardin Public.

Maison à Marseille, 4, rue de Noailles.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, éternuements de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

1874 ETRENNES 1874

Jusqu'au 1<sup>er</sup> Février prochain

15

PORTRAITS CARTES

POUR 10 FRANCS

PHOTOGRAPHIE

G. KOLB

10, rue de la Mairie, maison de la pharmacie Vinel.

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de Café de l'Industrie, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1<sup>er</sup> Juin prochain.

A vendre également une MAISON et une VIGNE.

S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M<sup>e</sup> AGAR, notaire.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & Co DE PARIS

(Seuls Concessionnaires en France)

GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870

pour l'importation en Europe et Colonies

DEPÔT EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BÉLIER.

Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.

Cherbourg, chez M. Eugène LIAS.

Dunkerque, chez M. C. BOUQUOT et Co.

Havre, chez M. E. FROST.

La Rochelle, chez M. d'ORANGE et FAVROT fils.

Lyon, chez M. Marc GILLARD.

Marseille, chez M. A. G. BOY et Co.

Nantes, chez M. V. LE BARR.

Paris, chez M. A. MONTAGNON-DUBOIS.

Saint-Nazaire, chez M. A. JAYET et Co.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale

préparée au bismuth,

par conséquent d'une action

salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible,

aussi donne-t-elle au teint une

fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTE

chez M. CONTOU, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

EMIGRATION AU CANADA.

Paquebots poste de la ligne Allau.

On demande des agents. S'adres-

ser à M<sup>rs</sup> G. Bossange, 31, qui

des Chartron, Bordeaux.